



SNPI



#InfirmieresOubliées

Mobilisation générale des infirmières, grandes oubliées du Plan Santé 2022.

Face aux grands défis du vieillissement de la population et de l'explosion des maladies chroniques auxquels est confronté notre système de santé, les infirmier.e.s, toutes modalités d'exercice confondues, attendaient de la stratégie de transformation du système de santé des mesures structurelles susceptibles d'y répondre.

La présentation du Plan Santé 2022 par le Président de la république, le 18 septembre dernier, a balayé tous leurs espoirs. En effet, la vision médico centrée de ce plan ne donne aucun moyen aux infirmier.e.s pourtant en première ligne pour relever ces défis. Face à ce mépris, considéré comme une incohérence pour le patient et notre système de santé, 13 organisations représentatives de la profession appellent à une mobilisation générale le mardi 20 novembre prochain. Uni.e.s derrière des revendications communes, les infirmier.e.s rappelleront énergiquement à nos décideurs qu'il n'y aura pas de transformation du système de santé sans reconnaissance et valorisation équitable des acteurs de première ligne.

Des compétences sous exploitées.

La raréfaction de la ressource médicale à l'hôpital et la désertification médicale en ville auraient dû conduire le gouvernement à privilégier une meilleure reconnaissance des compétences des 660 000 infirmier.e.s. en réactualisant le décret d'actes et d'exercice de 2002.

Que dire devant les réticences du ministère de la santé à réaliser la réingénierie du diplôme des infirmier.e.s de bloc opératoire diplômé.e.s d'état (IBODE) et des infirmier.e.s puériculteurs diplômés d'état (IPDE) qui traîne depuis 2009. Reconnue par l'attribution d'un grade master, l'expertise avancée des infirmiers anesthésistes n'a toujours pas abouti à l'attribution d'une reconnaissance et d'un exercice professionnel à la hauteur de leurs compétences notamment dans le cadre du virage ambulatoire, du pré hospitalier et de la prise en charge de la douleur.

Au lieu de cela, la création de 4000 "assistants médicaux" apparait à la profession infirmière comme une véritable provocation : un métier dont E. Macron a précisé lui-même "qu'elle pourrait effectuer des actes médicaux simples" (donc bien au-delà de la prise des constantes) ?

La profession infirmière doit-elle accepter comme solde de tout compte la création des infirmières en pratiques avancées (IPA) dont les prérogatives promises ont été rognées par le corps médical quand parallèlement le gouvernement s'emploie à servir sur un plateau aux médecins généralistes des "secrétaires sanitarisées" payées par la collectivité ?

Des réponses inadaptées.

En 2018, avec un Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) à 2,3%, l'hôpital a dû économiser 960 millions d'euros. Quelles économies supplémentaires seront demandées en 2019 avec un ONDAM à 2,5% ?

Les 4000 "assistants médicaux", qui pourraient être des aides-soignants, couteront 200 millions par an à la collectivité. Il aurait été plus cohérent de consacrer cet argent à créer des postes en EHPAD, lieu où les conditions de travail sont exécrables, plutôt que de présenter également cette mesure comme une possible évolution de carrière, pour ces professionnelles, dont un nombre infime profitera.

L'objectif affiché pour ce nouveau métier est de gagner du temps médical, c'est-à-dire réduire encore le temps passé avec le patient, ce qui va à l'encontre du besoin d'écoute de nos citoyens.

Une cohérence équivoque.

La diminution des durées moyennes de séjours à l'hôpital prônée par nos tutelles et voulue dans le cadre du "virage ambulatoire" devrait amener les décideurs à mettre en adéquation la nomenclature des actes infirmiers remboursés par l'assurance maladie avec les objectifs de ce "virage ambulatoire" et leurs réelles compétences. Bien que les infirmières libérales soient les dernières professionnelles de santé à se déplacer quotidiennement au domicile de leurs patients, qu'elles opèrent un maillage complet du territoire, leurs négociations conventionnelles avec l'assurance maladie se heurtent à des fins de non recevoir sur la valorisation de mesures qui sont pourtant essentielles à la réussite de ce "virage ambulatoire". (Observance thérapeutique, chimiothérapie orale, consultations de suivi, bilan de soins infirmiers...). Où est la cohérence ?

Une constante : le manque de considération pour les piliers du système de santé.

Depuis plusieurs années, s'il est une constante dans notre pays, c'est le manque total de considération pour les infirmier.e.s qui se traduit souvent par une absence criante de concertation en amont de l'élaboration de ces plans.

- Les organisations signataires demandent instamment au gouvernement de prévoir dans le PLFSS des mesures qui ne répondent pas aux seules préoccupations des médecins mais également des infirmier.e.s qui sont des acteurs incontournables du premier recours dans notre système de santé.

- Face à la dégradation des conditions d'exercice des soignants, les organisations signataires demandent instamment au gouvernement l'attribution de fonds permettant aux établissements de soins la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail (charge de travail incluant la fonction tutorale // encadrement), le remplacement de l'absentéisme ainsi que la gestion des postes aménagés.
- Comme en 2016, elles demandent l'intégration de la profession dans un processus d'universitarisation allant de la licence au doctorat.
- Elles demandent une reprise concrète de la réingénierie des spécialités afin d'apporter aux usagers du système la qualité des soins qu'ils sont en droit d'attendre.
- Dans un contexte de désertification médicale, les organisations signataires demandent instamment au gouvernement d'accorder aux 120 000 infirmières libérales, les moyens et prérogatives nécessaires pour absorber un virage ambulatoire à la hauteur des ambitions affichées. Elles réclament l'inscription dans le champ conventionnel de mesures qui sont de nature à combattre l'engorgement des services d'urgences et qui favorisent le maintien à domicile des patients, conditions essentielles à la reprise de négociations conventionnelles sereines.

C'est dans ce contexte que nous appelons toutes les infirmier.e.s de France, quels que soient leur modalité d'exercice, leur cadre de travail, toutes les organisations professionnelles et associations infirmières ainsi que les usagers à se mobiliser le 20 novembre pour défendre un système de santé de qualité, et soutenir la place essentielle des infirmières dans la stratégie de transformation du système de santé.

Fait à Paris le 19 OCTOBRE 2018